

020 – APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES GROSLIERS

Nombre de conseillers en exercice :	<b>29</b>	L'an <b>deux mille vingt-trois, le mardi 3 octobre</b> à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 27 septembre, s'est réuni en mairie salle du conseil municipal, en séance publique, <b>sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.</b>
Nombre de conseillers présents :	<b>21</b>	
Nombre de pouvoirs enregistrés :	<b>5</b>	
Nombre de conseillers votants :	<b>26</b>	

TABLEAU DES CONSEILLERS PRÉSENTS, REPRÉSENTÉS OU EXCUSÉS

NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à	NOM et Prénom		P	A	Pouvoir à
BONNICHON	Frédéric	X			GUILLOT	Brigitte	X		
FAURE-IMBERT	Danielle	X			CANET	Antoine		X	E. MECKLER
CHAUVIN	Lionel		X	D. FAURE-IMBERT	DESPLANQUE	Brigitte		X	
CACERES	Marie	X			MAUPIED	Catherine	X		
VIDAL	Thierry	X			BAYLE	Bernard		X	
ABELARD	Nathalie	X			GAILLARD	Jean-Luc	X		
WATERLOT	Philippe		X	R. GARCIA	MESSEANT	Jean-François	X		
MECKLER	Emanuelle	X			MELUT	Valérie		X	T. VIDAL
GARCIA	Ramon	X			DUARTE	Marie-Christine	X		
CRETIN	Chantal	X			BIONNIER	Cédric	X		
RAVEL	Dominique	X			VERMERSCH	Vincent		X	
PORTE	Michèle	X			CROZY MACHEBOEUF	Carole		X	
ROUVIER-AMBLARD	Marie	X			VINCENT	Eric		X	T. TOUIJAR
DOLAT	Gilles	X			TOUIJAR	Tarek	X		
CREGUT	Jacques	X							

Formant la majorité des Membres en exercice.

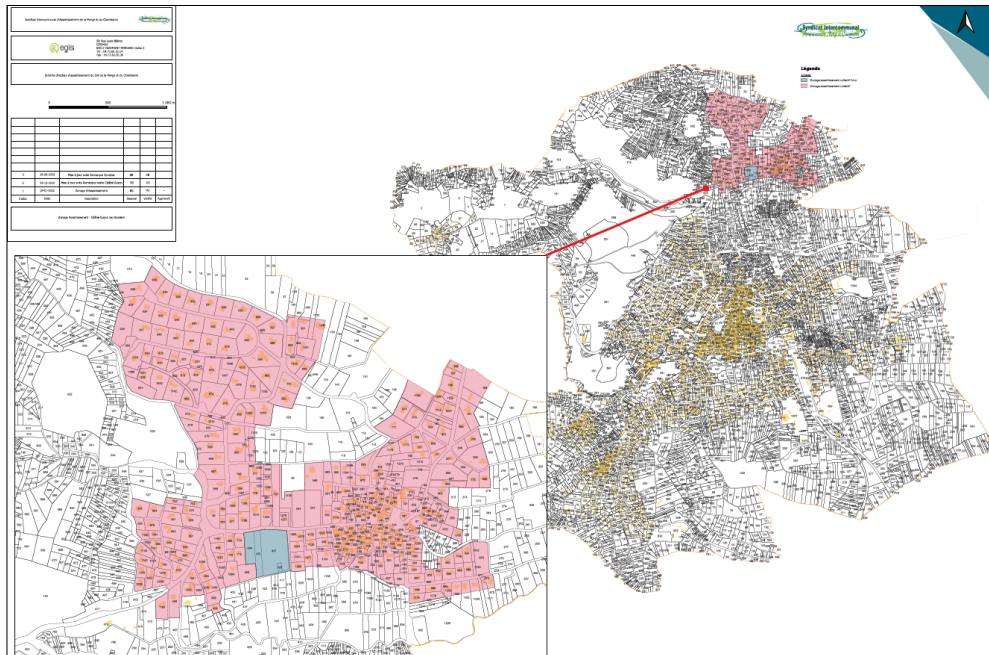
*Madame Marie-Christine DUARTE est secrétaire de séance*

A l'issue de l'enquête publique qui s'est tenue en mairie de 5 juin 2023 au 19 juin 2023, pour la révision du zonage d'assainissement des Grosliers, le Commissaire Enquêteur a rendu des conclusions et avis favorables.

Une seule demande de modification a été transmise par la ville de Châtel-Guyon. Elle concerne la mise en adéquation du zonage assainissement et celui du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

**Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal** d'approuver dans sa version définitive le projet de zonage d'assainissement des Grosliers, pour acter sa révision. Le plan et le rapport de zonage d'assainissement des Grosliers seront annexés à la présente délibération. Il propose également de réitérer la demande d'ajustement du zonage d'assainissement au zonage du PLUi.

Les zonages des autres communes et celui de la ville de Châtel-Guyon seront ensuite approuvés en conseil syndical dès que possible.



## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

### A l'Unanimité

- **APPROUVE** le plan de zonage d'assainissement tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **DEMANDE** l'adaptation du zonage d'assainissement au zonage du PLUi
- **INFORME** que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois et mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département ;
- **INFORME** que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- **DIT QUE** le présent zonage d'assainissement sera annexé au PLUi ;
- **DIT QUE** la présente délibération et le zonage annexé seront transmis en Préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre en Mairie.

Fait à Châtel-Guyon, le 4 octobre 2023.

Frédéric BONNICHON,  
Maire de Châtel-Guyon



Indice	Date	Description	Dessiné	Vérfié	Approuvé
3	28-06-2023	Mise à jour suite Remarque Syndicat	BB	UB	
2	25-10-2022	Mise à jour suite Remarque maire Châtel-Guyon	BB	UB	
1	10-01-2022	Zonage d'Assainissement	BB	PV	

Zonage Assainissement - Châtel-Guyon les Grosliers

Légende

- Zonage
- Zonage assainissement collectif futur
- Zonage assainissement collectif

